



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2026.460
Délégation de fonction
à Monsieur Gérard RICHARD
6^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23 ;

- VU les délibérations n° 2026-03-02 et 2026-03-04 portant élection du maire et élection des adjoints au maire en date du 20 mars 2026 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – Monsieur Gérard RICHARD, 6^{ème} Adjoint, est chargé des espaces publics et du patrimoine bâti (hors périmètre des bâtiments dédiés à la vie culturelle, sportive, associative).

Dans le cadre de cette fonction, il est habilité à prendre toutes les initiatives en vue d'assurer :

- l'aménagement et la gestion responsables des espaces verts et naturels ;
- la valorisation de la trame verte et bleue communale (Fond du Val, bois et espaces naturels associés) ;
- l'aménagement et l'entretien des voiries et de leurs accessoires, notamment en lien avec les services de la Métropole Rouen Normandie ;
- la propreté des espaces publics ;
- les relations avec les associations œuvrant dans le champ de la présente délégation, notamment l'association des jardins familiaux ;
- la gestion de l'occupation du domaine public, à l'exclusion de la vente ambulante ;
- le suivi des travaux des bâtiments communaux (à l'exclusion des bâtiments gérés par les autres adjoints) et participer à l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement ;
- la suppléance de l'élu chargé de la sécurité des établissements recevant du public en cas d'absence.

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à Monsieur Gérard RICHARD pour signer les arrêtés, les décisions, les conventions, les courriers et toutes pièces administratives, dans le cadre de cette fonction.

ARTICLE 3 - La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et notifiée à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260327-2026460-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2026

Fait à Mont-Saint-Aignan, le

27 MARS 2026

François MION
Maire

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
la publication et la notification en date du :

27 MARS 2026